

RÈGLEMENT GRAPHIQUE ET RISQUES NATURELS

échelle 1:5000

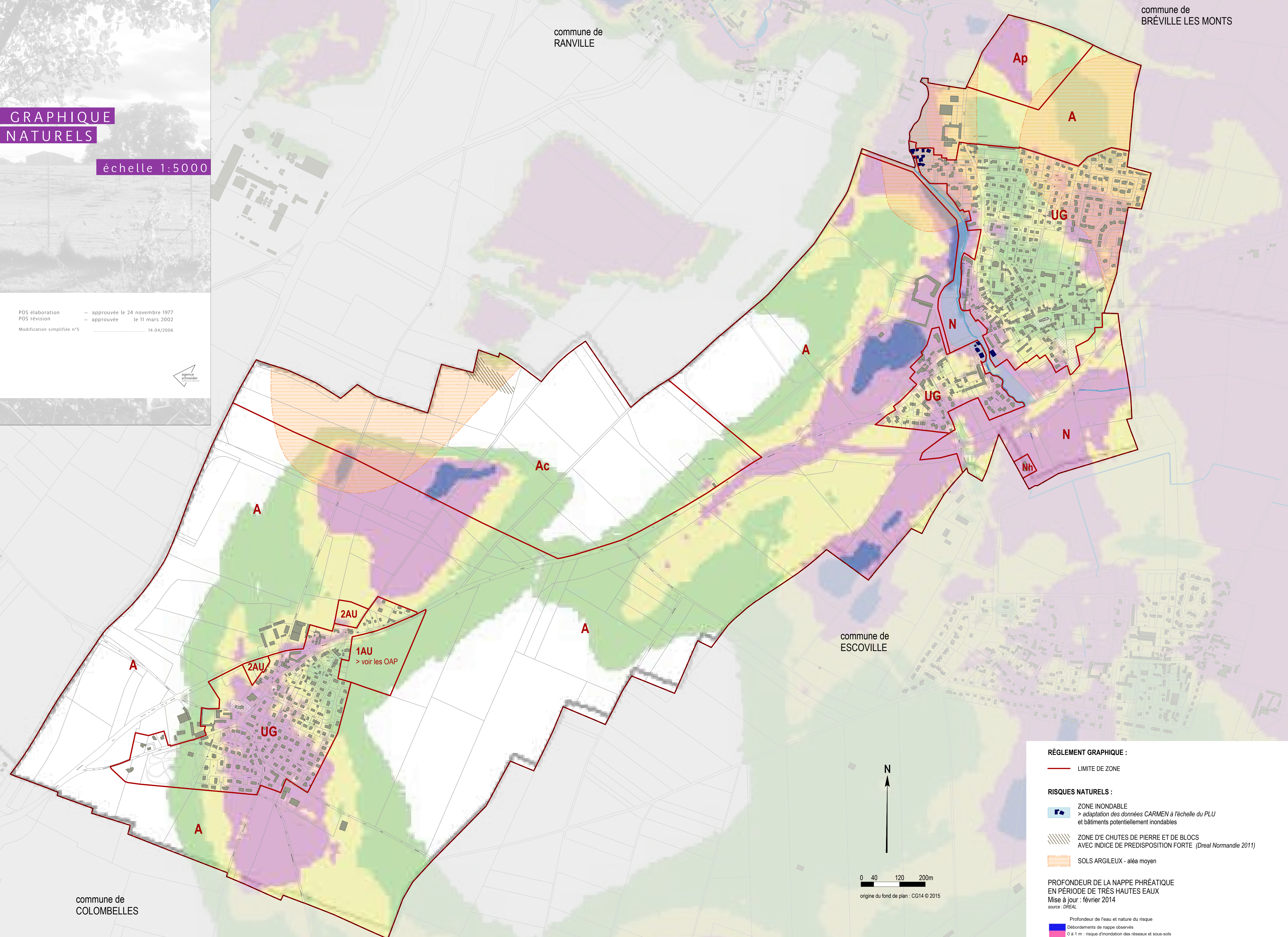
APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date de 30 juin 2020

le maire, Martine PATOUREL

POS élaboration
POS révision
Modification simplifiée n°5

— approuvée le 24 novembre 1977
— approuvée le 11 mars 2002
..... 14.04/2006



RÈGLEMENT GRAPHIQUE :

— LIMITE DE ZONE

RISQUES NATURELS :

- ZONE INONDABLE
> adaptation des données CARMEN à l'échelle du PLU
et bâtiments potentiellement inondables
- ZONE D'E CHUTES DE PIERRE ET DE BLOCS
AVEC INDICE DE PREDISPOSITION FORTE (Dreal Normandie 2011)
- SOLS ARGILEUX - aléa moyen

PROFONDEUR DE LA NAPPE PHRÉATIQUE
EN PÉRIODE DE TRÈS HAUTES EAUX
Mise à jour : février 2014
source : DREAL

- Profondeur de l'eau et nature du risque
- Débordements de nappe observés
- 0 à 1 m : risque d'inondation des réseaux et sous-sols
- de 1 m à 2,5 m : risque d'inondation des sous-sols
- 2,5 m à 5 m : risque pour les infrastructures profondes
- 5 m : pas de risque a priori